

Dialogue paneuropéen sur la gouvernance de l'Internet (EURODIG 2008)

Messages de Strasbourg

Information sur l'Eurodig

Le premier dialogue paneuropéen sur la gouvernance de l'Internet a eu lieu à l'initiative d'un certain nombre de représentants des principales parties prenantes qui travaillent dans le domaine de la gouvernance de l'Internet¹.

Le but de l'initiative était de créer une plateforme ouverte à des discussions et des échanges informels et vastes entre parties prenantes de l'Europe entière sur les questions qui seront débattues lors du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) à Hyderabad en Inde en 2008. Les résultats de l'EuroDIG devraient être introduits dans les débats du FGI.

Ce document contient un certain nombre de messages prononcés par les participants de l'EuroDIG lors du débat. Ces messages n'ont pas été négociés auparavant et ne représentent pas un consensus. Cependant, les organisateurs de l'EuroDIG y voient des contributions importantes au débat mondial.

EuroDIG prévoit d'organiser régulièrement des forums de dialogue paneuropéen, ouverts aux parties prenantes multiples, sur la gouvernance de l'Internet. Des informations complémentaires et les activités futures de l'EuroDIG sont disponibles sur le site web www.eurodig.org

EuroDIG a eu lieu les 20 et 21 octobre à Strasbourg, au bâtiment Agora du Conseil de l'Europe. Plus de 100 participants de toutes les parties prenantes et régions en Europe y ont participé.

Messages-clés

1. Le dialogue des parties prenantes multiples se développe en Europe. Il pourrait être renforcé par une participation plus large de parties prenantes à travers toute l'Europe.
2. L'expérience européenne dans l'utilisation du dialogue des parties prenantes facilite l'élaboration de politiques et permet de faire prendre conscience aux utilisateurs et aux groupes commerciaux de la nécessité de s'impliquer et de faire des choix avertis concernant Internet.
3. EuroDIG est arrivé à réunir des acteurs divers qui ont discuté et échangé leurs points de vue. L'Eurodig a donné un cadre à l'expression des ces points de vue et

¹ Martin Boyle, NOMINET; Bertrand de la Chapelle, Délégué Spécial pour la Société de l'Information du Ministère français des Affaires étrangères et européennes; Ayesha Hassan, Chambre de commerce international/"Business Action to Support the Information Society" (BASIS-an ICC initiative); Lee Hibbard, Conseil de l'Europe; Wolfgang Kleinwächter, Professeur, Université d'Aarhus; Yrjö Lansipuro, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Finlande ; Wolf Ludwig, Président, Board of the European Regional At Large Organisation (EU-RALO); Annette Mühlberg, Directrice, e-Government, New Media, Public Administration; United Services Union (trade union: ver.di), Allemagne; Thomas Schneider, Coordinateur Société de l'Information, Office fédéral de la communication (OFCOM); Rudi Vansnick, ISOC-ECC (par ordre alphabétique).

aux préoccupations et a créé un élan pour d'autres dialogues au niveau paneuropéen.

4. Dans ce contexte, les droits et libertés, l'État de droit et la démocratie ont été particulièrement importants lors du débat.
5. De plus en plus d'initiatives des parties prenantes multiples sur la gouvernance de l'Internet se développent en Europe. Ces initiatives devraient être multipliées et encouragées au niveau paneuropéen.
6. Le dialogue national des parties prenantes dans d'autres États paneuropéens, notamment en Europe de l'Est, devrait être promu et encouragé, par exemple à travers un soutien et la sensibilisation au débat.
7. Toutes les parties prenantes paneuropéennes – les gouvernements, les groupes commerciaux, la société civile, les experts et les universitaires, etc. – devraient travailler ensemble afin de consolider une approche Internet centrée sur les individus, notamment afin de promouvoir la transparence, la responsabilité et la participation à tous les niveaux. Dans ce contexte, les États de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale devraient être soutenus dans leurs efforts à construire et à renforcer leurs capacités concernant l'Internet (par exemple, la sensibilisation à l'électronique, l'infrastructure électronique, la gouvernance électronique) avec pour but de surmonter la fracture numérique au niveau national et régional.
8. Il a également été souligné que l'Europe devrait aider les pays en développement à surmonter la fracture numérique.

Sécurité, vie privée et ouverture :

9. Le potentiel de l'Internet à faire progresser le développement économique, social et politique et l'innovation est dû à son ouverture. Sur Internet, les citoyens et les groupes commerciaux devraient pouvoir jouir d'un maximum de droits, de libertés et de services, avec un minimum de restrictions, nécessaires pour assurer le niveau de sécurité et de vie privée qu'ils sont en droit d'attendre.
10. Les personnes et les parties prenantes, à travers toute l'Europe, sont concernées par les enjeux de la sécurité et de la vie privée sur l'Internet. Davantage d'informations et de conseils doivent être fournis aux utilisateurs afin de leur permettre de gérer et de réduire les intrusions à la sécurité et à la vie privée ; ce faisant, les utilisateurs, et notamment les jeunes, doivent mieux prendre conscience des opportunités et des risques de leur expression en ligne et de leur communication sur Internet.
11. Le commerce profitera également d'une clarification de leurs libertés, de leurs fonctions et de leurs responsabilités au regard de la sécurité et de la vie privée. Coordonner le cadre légal concernant la sécurité et la vie privée au niveau paneuropéen et au niveau mondial permettrait aux groupes commerciaux de comprendre leur rôle et leur « marge de manœuvre » à cet égard.
12. L'ouverture, mais également une confiance mutuelle entre les parties prenantes et les utilisateurs sont des éléments clés pour l'avenir de l'Internet en tant qu'espace d'innovation et de développement économique, social et politique.
13. Les efforts entrepris afin d'améliorer la sécurité, la protection de la vie privée et l'ouverture sur Internet sont plus efficaces quand ils sont entrepris en commun. Ce faisant, la perspective du bien-être des utilisateurs est consolidée et

renforcée. Les politiques européennes développées à cet égard doivent être basées sur les droits de l'Homme et sur l'État de droit.

14. Une coopération plus étroite entre autorités publiques, groupes commerciaux et utilisateurs est nécessaire afin d'établir des systèmes adéquats permettant le traitement sécurisé et privé des informations et des données personnelles.
15. Compte tenu de l'accroissement de la surveillance électronique des activités et des communications des employés sur le lieu de travail, le droit des employés à la vie privée (et ses limites) doit être abordé.
16. La coopération entre toutes les parties prenantes est nécessaire afin de réellement s'attaquer au problème de la cybercriminalité sur l'Internet.
17. Le traitement d'informations personnelles par des réseaux sociaux a été considéré comme une préoccupation commune, notamment en ce qui concerne les jeunes.

L'accès :

18. L'accès à l'Internet fait intégralement partie de la qualité de vie de beaucoup de citoyens paneuropéens. À cet égard, l'accès à haut débit, spécialement en vue du Web 2.0, est devenu un besoin indispensable et urgent, notamment en ce qui concerne les interactions humaines.
19. Les gouvernements devraient promouvoir l'accès à l'Internet à haut débit à un prix abordable pour tous – y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes ayant un bas revenu – en créant un environnement propice pour les opérateurs de marché et en facilitant la compétition des infrastructures d'accès (haut débit à travers les lignes téléphoniques, câbles de télévision, réseau WiFi etc.)
20. Les gouvernements devraient envisager le développement d'obligations de service universel pour les opérateurs de marché en définissant des normes minimales de qualité et des prix maximaux dans un cadre technologiquement neutre. Dans ce contexte, il ne devrait pas y avoir d'abus des fonds de service universel pour favoriser les sociétés en place.
21. Les spécificités et normes concernant l'accessibilité de sites web devraient être harmonisées, par exemple en ayant recours à des normes en place, telles qu'établies par les groupes d'entreprises W3C ou Daisy.
22. Les gouvernements et les administrations publiques en place devraient jouer un rôle majeur dans la mise à disposition et la promotion de sites web qui respectent les normes d'accessibilité. Ils devraient encourager les petites et moyennes entreprises à respecter ces normes, en attirant leur attention sur la problématique et en leur donnant des conseils quant à la manière d'y parvenir.

Ressources sensibles sur Internet :

23. L'élargissement de l'espace de noms de domaine par l'introduction de noms de domaines internationalisés et de nouveaux domaines de premier niveau pourrait donner aux groupes commerciaux européens et aux utilisateurs l'opportunité d'innovation créative et davantage de choix. Nous reconnaissons également l'importance de nouveaux noms de domaines de premier niveau, notamment d'IDNs (noms de domaines internationalisés), pour les pays en voie de développement.

24. Davantage de mesures proactives afin de stimuler le passage de IPv4 à IPv6 doivent être prises par les institutions publiques et par les compagnies privées, y compris les fournisseurs d'accès à Internet (ISP).
25. Des contributions européennes constructives et proactives sont nécessaires afin de soutenir et de déterminer le développement de l'ICANN, notamment pour garantir une responsabilité internationale plus large et une participation des parties prenantes multiples à la prise de décision sur une base consensuelle.
26. Plusieurs autres organisations internationales et intergouvernementales ont une incidence majeure sur la gestion des ressources sensibles sur Internet. Toutes ces organisations doivent réfléchir à la manière de mettre en place une participation des parties prenantes multiples à la prise de décision consensuelle.
27. Tous les organes impliqués dans la gouvernance de l'Internet devraient assurer une représentation des parties prenantes équitable, équilibrée et variée. En particulier, l'équilibre géographique et des sexes au sein et à travers les institutions devra être amélioré.
28. Les questions de gouvernance qui pourraient apparaître avec l'Internet des Objets et le système de numérotation d'objet exigeront peut-être d'aller plus loin dans la réflexion, en réponse à des préoccupations concernant le cadre réglementaire et d'autres politiques publiques.
29. L'accès d'un pays à l'Internet peut dépendre d'autres pays, dû au routage du réseau physique, et alors avoir un impact sur la résistance des réseaux. Cela peut aussi amener à un contrôle externe sur l'accès au contenu. Ces préoccupations doivent être abordées au niveau international.
30. L'Europe doit jouer un rôle majeur en aidant les pays en voie de développement, notamment en Afrique, à surmonter la fracture numérique.